



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Thierry Marceau incarne l'artiste mythique de la performance, Joseph Beuys, dans une série de tableaux vivants pour la vitrine du 2-22.

## POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE

# Les 1 % de la « politique du 1 % »

Pour la première fois, une œuvre de performance sort gagnante du processus d'intégration des arts à l'architecture. Signe d'un changement de cap de la « politique du 1 % », qui semble parfois s'adresser à un club sélect d'abonnés à la sculpture, ou cas d'exception?

FRÉDÉRIQUE DOYON

Ces jours-ci, une vitrine du centre-ville de Montréal propose, non pas les spéciaux du temps des Fêtes, mais une métamorphose étrange: le Québécois Thierry Marceau y incarne l'artiste mythique de la performance, Joseph Beuys, dans une série de tableaux vivants. L'expérience artistique éphémère, qui s'étalera sur cinq ans, est l'improbable résultat d'un concours visant à doter l'édifice 2-22 d'une œuvre. Et elle donne un électrochoc à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et sites publics (dite « politique du 1 % ») du ministère de la Culture et des Communications (MCC), qui a toujours donné sa préférence aux œuvres en dur.

Art actuel 2-22 regroupe trois organismes en arts visuels qui logent à l'enseigne du 2, Sainte-Catherine Est: Artex, Vox et le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec.

« On soutient et diffuse des arts non traditionnels, des pratiques émergentes », explique Sylvie Gilbert, d'Artex. Alors, pourquoi se retrouverait-on avec une sculpture, qui est devenue le modus vivendi quand on intègre l'art à l'architecture? On a voulu marquer le coup pour soutenir l'art actuel et faire avancer un peu l'idée du 1 % en l'adaptant à la personnalité des occupants. »

### Contexte particulier

La démarche opère-t-elle un tournant dans l'approche du ministère en matière d'intégration des arts à l'architecture? « Ça ne se voulait pas un projet-pilote pour ouvrir une nouvelle catégorie d'œuvres », explique au Devoir Jean-Yves Bastarache, chargé de projet au MCC. Ça répondait à un contexte particulier. Jusqu'ici, la politique a toujours visé les œuvres matérielles, de la peinture à la sculpture en passant par la photographie et l'installation. Après tout, sa mission est de constituer une collection publique d'œuvres d'art pérennes. Mais M. Bastarache reconnaît qu'une réflexion est en cours pour voir « comment la politique peut s'ouvrir à d'autres formes d'art visuel ».

Sylvie Gilbert est la première à le reconnaître. « Les œuvres éphémères posent tout le problème de



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'expérience artistique s'étalera sur cinq ans.

la conservation, pour le 1 % comme pour les musées. » Et ce, même si Thierry Marceau compte documenter et mettre en images sa performance — des archives destinées à perdurer —, qui devrait revenir en vitrine au printemps. Et ainsi de suite chaque année jusqu'en 2017.

L'audace du projet d'Art actuel 2-22 est soutenue par le ministère de la Culture et des Communications, dont la politique du 1 % rappelle à quel point l'art qui en est issu tourne autour des mêmes pratiques, la sculpture en tête, et des mêmes artistes.

Selon les données du ministère, près de la moitié des quelque 3300 œuvres du programme provincial sont des œuvres en 3D. Certains vont jusqu'à dénoncer l'existence d'un « club sélect » d'artistes en art actuel qui en profitent, selon les mots de Nikolai Kupriakov. L'artiste-peintre, qui juge la politique du 1 % discriminatoire à l'égard des artistes exposant en galeries commerciales, a perdu un procès contre le MCC, l'an dernier.

### Club sélect

Selon des documents du MCC obtenus en vertu de la Loi d'accès à l'information, l'artiste Michel Goulet a ainsi cumulé neuf contrats d'une valeur de plus de 600 000 \$ en moins de six ans sur le seul territoire de Montréal et de la Montérégie. Son homologue Dominique Blain en a pour sa part eu huit, totalisant 626 000 \$. Ils sont ainsi une poignée à avoir obtenu plus de cinq contrats. Après les « Fabulous 14 » du monde de la construction, les « Happy Few » du 1 %?

« C'est grossier, ça n'a rien à voir », se désole l'historienne de l'art Lise Lamarche, qui a souvent siégé à divers jurys et qui connaît la ren-

gaine, puisque ce genre de critiques revient cycliquement. Il y a des jurys; c'est tout à fait une autre façon de faire, qui a fait ses preuves. »

Le jury est constitué de l'architecte, du propriétaire, d'un usager de l'école ou de la bibliothèque faisant l'objet de la politique du 1 %, d'experts du milieu des arts et du MCC. Sauf dans le cas d'un concours national (comme celui du 2-22), la procédure consiste à inviter de trois à cinq artistes (selon l'importance du budget) à réaliser une maquette de leur œuvre. Ces artistes sont choisis à partir d'une banque, à laquelle peuvent s'inscrire tous les artistes professionnels du Québec, c'est-à-dire ayant fait des expositions et étant reconnus par leurs pairs. L'un de ceux-ci doit venir de la région où sera intégrée l'œuvre.

« Et on va souvent inclure le nom d'un jeune pour lui donner une expérience de concours », précise l'historienne. La relève se forme donc à l'intérieur même du processus.

« Il faut comprendre que, si ces artistes sont prolifiques, c'est à cause de leur expertise », indique un historien de l'art qui préfère garder l'anonymat.

### Petite fortune

Et les critiques tiennent plus ou moins la route à l'échelle des contrats octroyés dans toute la province: 9 sur plus de 160 dans les seules régions analysées, c'est peu, selon ce dernier. Complexes, les projets du 1 % coûtent aussi une petite fortune en matériaux, en main-d'œuvre et en métiers spécialisés.

« Les artistes sont les maîtres d'œuvre, mais ils font travailler d'autres gens », du soudeur à l'ingénieur qui l'aidera à bien ancrer son œuvre au sol ou au plafond, voire parfois exposée aux grands vents, rappelle M<sup>me</sup> Lamarche. Au final, selon les deux spécialistes, 10 % du montant global reste dans la poche de l'artiste, pour ce qui représente souvent un an de travail.

Quant à la prévalence de la sculpture sur les autres formes, elle est inhérente à la nature même de l'art public, associé à l'occupation du territoire, d'un espace plus que d'une surface, rappelle l'experte de l'Université de Montréal.

Ces dernières années, M<sup>me</sup> Lamarche note une tendance qui commence à rivaliser avec les sculptures: les installations lumineuses ont « la faveur des usagers », dit-elle. À quand les 1 % en arts médiatiques ou interactifs? La collection nationale en compte quelques-unes, mais ces formes se butent parfois au « coût exorbitant » des systèmes informatiques et, surtout, à leur désolante obsolescence...